

# L'Union des Suisses de France

Autor(en): **Boccard, Xavier de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **50 (1970)**

Heft 4: **Les Suisses en France**

PDF erstellt am: **20.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-887981>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# L'Union des Suisses de France

Depuis fort longtemps, les Suisses installés en France se sont regroupés en sociétés, avec des affinités très diverses. Les plus anciennes, et les plus nombreuses, sont bien entendu les sociétés de bienfaisance. Certaines ont déjà célébré le 150<sup>e</sup> anniversaire de leur fondation. D'autres sociétés ont regroupé nos compatriotes autour d'un intérêt commun : activités sportives, culturelles ou commerciales. Actuellement, environ 85 sociétés, réparties sur tout le territoire français, permettent aux Suisses en France de se retrouver au cours des nombreuses réunions qu'elles organisent. Leurs comités rassemblent les personnalités les plus actives et les plus dévouées à l'intérêt général.

En 1959, au cours d'une réunion tenue à Royaumont, et sur l'initiative de compatriotes éclairés, furent jetées les bases de l'Union des Suisses de France. Cette Union a grandement contribué à l'étude, qui aboutit, en 1966, à la suite de la votation populaire du 16 octobre, à l'introduction, dans la Constitution fédérale, d'un article 45 *bis* concernant les Suisses de l'étranger et ainsi conçu :

« La Confédération est autorisée à renforcer les liens qui unissent les Suisses de l'étranger entre eux et avec la patrie, et à soutenir les institutions créées à cet effet. Elle peut, compte tenu de la situation particulière des Suisses de l'étranger, édicter des dispositions en vue de déterminer leurs droits et obligations, notamment quant à l'exercice des droits politiques et à l'accomplissement des obligations militaires ainsi qu'en matière d'assistance. Les cantons seront consultés avant l'adoption de ces dispositions. »

En 1967, l'Union des Suisses de France s'est dotée de statuts et d'une organisation permanente. Elle est constituée des sociétés suisses régulièrement inscrites auprès des autorités françaises et reconnues par la Commission des Suisses à l'étranger de la Nouvelle Société Helvétique à Berne. Elle tient chaque année un Congrès, qui réunit, sous la présidence d'honneur de l'Ambassadeur de Suisse en France, et en présence de tous les Consuls en poste

dans ce pays, les présidents des sociétés suisses affiliées. Ce Congrès nomme tous les trois ans le Bureau de l'Union, constitué d'un Président, de deux Vice-Présidents et d'un Trésorier. Le premier Président de l'Union, nommé en 1967, fut M. Paul GRUAZ, de Lyon. Au dernier Congrès de Mulhouse, en 1970, a été élu un nouveau comité présidé par M. Marcel GEHRIG, de Marseille.

Ce Congrès désigne aussi, tous les trois ans, les 5 délégués, et leurs 5 suppléants, qui représentent les Suisses de France à la Commission des Suisses à l'étranger à Berne, Commission actuellement présidée par M. le Conseiller aux États Guisan. Ce sont en particulier ces délégués qui travaillent avec leurs collègues des autres pays et les membres suisses de la Commission, à l'élaboration des modalités d'application de l'article 45 *bis* qui devront le compléter.

Enfin, ce Congrès mandate chaque année un ou deux orateurs pour apporter le point de vue des Suisses de France aux débats de la journée des Suisses à l'étranger qui rassemble fin août les compatriotes du monde entier.

Chaque année, de hauts fonctionnaires de la Confédération assistent au Congrès de l'Union des Suisses de France, répondent aux questions posées et nous apportent de précieuses informations sur l'évolution de la législation, concernant notamment le statut politique, fiscal et social des Suisses vivant en dehors du pays.

Il est souhaitable que les 100 000 Suisses de France sachent que de nombreuses sociétés seraient heureuses de les accueillir. L'Union des Suisses de France, quant à elle, est organisée pour favoriser l'expansion et la représentativité de toutes ces sociétés qui sont en France un reflet de notre patrie.

---

UNION DES SUISSES DE FRANCE,  
7, rue d'Arcole, 13-Marseille-6<sup>e</sup>.

Tél. 37-72-06.

---